

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 20 juin 2019 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse et Paul Lavallière, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Sont absents messieurs les conseillers François Leduc et Jean-François Poirier.

Est également présente Mme Manon Darche, secrétaire-trésorière adjointe.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

19-06-109 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

19-06-110 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 20 juin 2019.

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mai 2019 et extraordinaire du 5 juin 2019
4. Période de questions/intervenants
5. Administration générale / Service du greffe
 - 5.1 Prolongement du réseau d'égout rue des Domaines
 - 5.1.1 Règlement d'emprunt 19-143 pour le financement des travaux – Adoption
 - 5.1.2 Octroi du contrat pour la réalisation des travaux
 - 5.2 Travaux d'aménagement du Parc du Bosquet – Rejet de la soumission
 - 5.3 Ententes industrielles (traitement des eaux usées) / Révision de l'entente – Octroi du contrat à Tetra Tech QI
 - 5.4 Système de traitement de l'eau pour les jeux d'eau au parc-école – Octroi du contrat
 - 5.5 Achat et installation de luminaires pont Saint-Joseph – Octroi du contrat
 - 5.6 Fissures de chemin – Octroi du contrat
 - 5.7 Lignage du stationnement – Octroi du contrat
 - 5.8 Ouvrier – Travaux publics (poste saisonnier / Emplois Été Canada) – Embauche
 - 5.9 Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables – Prolongation de la durée
 - 5.10 Collecte et transport des matières résiduelles domestiques – Confirmation de l'option de renouvellement d'un an de l'actuel contrat
 - 5.11 Comptes à payer
 - 5.12 Faits saillants du rapport financier 2018 – Dépôt
 - 5.13 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 19-144 – Dépôt
 - 5.14 Service de sécurité incendie – Embauche d'un pompier : Olivier Archambault
6. Varia
7. Levée de la séance

ADOPTÉ

19-06-111 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2019

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2019, tel que déposé.

ADOPTÉ

19-06-112 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2019

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juin 2019, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention : Mme Johanne Gachelin souhaite savoir si une piscine ou d'autres jeux pour les enfants sont prévus sur le territoire.

Réponse : M. Brault soulève que c'est une suggestion qui pourrait être examinée pour le futur. Pour l'instant, il confirme que la Municipalité a convenu d'une entente avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et offre aux résidents de Saint-Louis-de-Gonzague, sur preuve de résidence, des rabais sur l'admission au complexe aquatique et à la plage de St-Timothée.

Intervention : M. Jonathan Montcalm exprime son insatisfaction quant au transfert de son fils vers l'école de St-Étienne en septembre (en maternelle). Il dit être résident de Saint-Louis-de-Gonzague depuis sa naissance et considère inacceptable et décevant le fait que son fils ne puisse fréquenter l'école Omer-Séguin. Même à la suite de la récente annonce de l'agrandissement de l'école, qui est en soi une excellente nouvelle, il se dit *septique* quant au retour possible de son fils à l'école Omer-Séguin dans un proche avenir.

Réponse : M. Daoust résume la récente nouvelle du ministère de l'Éducation, confirmant un investissement de l'ordre de 5 millions \$ pour l'agrandissement de l'école Omer-Séguin, ce qui doublera la capacité d'élèves qui est actuellement d'environ 135. Il expose également un bref historique des démarches effectuées par la Municipalité et des discussions tenues avec la CSVT, appuyant de ce fait les citoyens dans cette fâcheuse situation. La Municipalité n'a malheureusement pas de pouvoir décisionnel dans ce dossier, mais a toujours fait pression et continuera de le faire afin que les élèves puissent tous un jour fréquenter l'école Omer-Séguin.

Intervention : Mme Geneviève Chagnon souligne que ses enfants fréquentent eux aussi une autre école. Elle ajoute que cette situation a une incidence sur le sentiment d'appartenance, de la capacité d'adaptation des enfants mais aussi de la famille.

Réponse : Mme Baillargeon confirme l'intention de la Municipalité de continuer à soutenir les citoyens. Il est souligné qu'une lettre signée par plusieurs parents concernés par cette situation a été transmise à la CSVT, sans aucun retour à ce jour. Après discussion entre les élus et les citoyens présents, il est par ailleurs convenu de fixer une rencontre en septembre avec le conseil des commissaires, à laquelle participeraient les parents concernés et au moins un membre du conseil municipal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / GREFFE

19-06-113 RÈGLEMENT 19-143 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 50 000 \$ AU FONDS GÉNÉRAL POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE DES DOMAINES – ADOPTION

ATTENDU qu'une partie de la rue des Domaines n'est pas desservie par le réseau d'égout;

ATTENDU que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour défrayer le coût des dépenses décrétées par le présent règlement;

ATTENDU que ces dépenses sont pour le bénéfice d'un secteur;

ATTENDU le dépôt du règlement et l'avis de motion numéro 19-05-096 donné par M. Christian Brault lors de la séance ordinaire du conseil du 16 mai 2019;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Que le règlement d'emprunt portant le numéro 19-143 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

19-06-114 PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE DES DOMAINES – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la volonté des élus de prolonger le réseau d'égout afin de desservir tous les immeubles situés sur la rue des Domaines;

ATTENDU la résolution numéro 19-05-095 octroyant un contrat à la firme d'ingénieurs Les Services EXP pour la préparation et le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*);

ATTENDU que deux (2) entreprises ont été approchées pour procéder à la réalisation des travaux;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Noël et Fils inc., avec une offre de 33 275 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'octroyer le contrat de réalisation des travaux de prolongement de la conduite d'égout sanitaire sur la rue des Domaines à l'entreprise Noël et Fils inc., selon l'offre déposée.

Que les coûts de réalisation de ces travaux soient financés par le règlement numéro 19-143.

ADOPTÉ

19-06-115 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU BOSQUET – REJET DE LA SOUMISSION

ATTENDU la résolution numéro 19-01-012 autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat visant la réalisation de travaux d'aménagement au parc situé derrière l'église (Parc du Bosquet);

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 22 mai 2019;

ATTENDU que l'entreprise Aménagement Chartrand, seul soumissionnaire, a déposé une offre de 117 290,40 \$, incluant les taxes;

ATTENDU que cet appel d'offres comportait également trois (3) options, comme suit :

- Option A (bordure d'aluminium) – 5,79 \$ du pied linéaire,
- Option B (Rose-des-vents / Granite) – 4 749,07 \$
- Option C (bancs de pierres naturelles) – 5 034,26 \$

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

De rejeter la soumission déposée et d'annuler l'appel d'offres numéro 2019-PARCB, en raison du montant de l'offre dépassant le budget prévu pour la réalisation de ce projet.

De transmettre copie de la présente résolution à l'entreprise Aménagement Chartrand, pour information.

ADOPTÉ

19-06-116 TRAITEMENT DES EAUX USÉES / VALIDATION DE L'IMPACT DE L'AUGMENTATION DE LA CHARGE INDUSTRIELLE SUR LA STATION D'ÉPURATION DE LA MUNICIPALITÉ – OCTROI DU CONTRAT À TETRA TECH QI

ATTENDU les ententes industrielles signées avec trois (3) entreprises d'abattage sur le territoire de la municipalité actuellement en vigueur, dont la compagnie Fermes Hudson Valley (CA) ULC (ci-après nommée *Hudson Valley*);

ATTENDU que ces ententes prévoient les engagements financiers ainsi que l'utilisation par les entreprises des ouvrages d'assainissement construits par la Municipalité;

ATTENDU que depuis la signature de ces ententes, les déversements effectués par Hudson Valley dépassent largement la capacité permise par jour;

ATTENDU qu'il y a lieu de vérifier l'impact de cette augmentation de volume sur la station d'épuration;

ATTENDU qua la firme d'ingénierie Tetra Tech QI connaît déjà bien le dossier, ayant obtenu le mandat d'analyse et de rédaction de ces ententes;

ATTENDU l'offre de prix déposée par la firme, selon une facturation en mode horaire, pour un montant maximal de 4 000 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

D'octroyer le contrat de validation de l'impact de l'augmentation de la charge industrielle produite par Hudson Valley sur la station d'épuration à la firme Tetra Tech QI, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec ce contrat, le cas échéant.

De financer ce projet à même le surplus libre.

ADOPTÉ

19-06-117 SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'EAU POUR LES JEUX D'EAU AU PARC-ÉCOLE OMER-SÉGUIN – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder à des améliorations du système de traitement de l'eau pour les jeux d'eau situés au parc-école Omer-Séguin;

ATTENDU que des démarches ont été effectuées en 2018 afin de résoudre la problématique de concentration de fer dans l'eau et de pression de l'eau;

ATTENDU que les coûts liés à la réalisation de ce projet figurent au budget 2019;

ATTENDU que deux entreprises ont été approchées pour déposer une offre de prix;

ATTENDU que Groupe Ilqueau inc. a déposé l'offre la plus basse, au montant de 17 511,33 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

D'octroyer le contrat d'acquisition et d'installation de l'équipement nécessaire au bon fonctionnement des jeux d'eau situés au parc-école Omer-Séguin à Groupe Ilqueau inc., selon l'offre déposée.

ADOPTÉ

19-06-118 ACQUISITION DE LUMINAIRES / PONT SAINT-JOSEPH – AUTORISATION

ATTENDU que quatre (4) luminaires sur le pont Saint-Joseph doivent être remplacés, étant désuets;

ATTENDU que deux entreprises ont été approchées afin de déposer une offre de prix pour l'acquisition du modèle de luminaire recommandé par la compagnie Cyclone;

ATTENDU que l'entreprise Westburne a déposé l'offre la plus basse, au montant de 11 556 \$, taxes en sus;

ATTENDU que des coûts d'installation (raccordement électrique) d'environ 2 000 \$ sont également à prévoir;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'autoriser l'acquisition de quatre (4) luminaires pour installation sur le pont Saint-Joseph et selon le modèle recommandé par Cyclone, à l'entreprise Westburne, selon l'offre déposée.

Que cette autorisation d'acquisition est conditionnelle à l'obtention des certificats d'autorisation délivrés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques pour les projets Quartier du Canal et Quartier Sainte-Marie, présentement en attente.

De financer ce projet à même le surplus libre.

ADOPTÉ

19-06-119 TRAVAUX DE RÉFECTION / FISSURES DE CHEMIN – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder à la réparation de fissures de chemin sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que deux entreprises ont déposé une offre de prix pour ce projet;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est Scellement Flextech avec une offre de 1,57 \$ le mètre linéaire, pour un nombre de mètre estimé à 7 503;

ATTENDU que les coûts liés à la réalisation de ce projet figurent au budget 2019;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'octroyer le contrat de réparation des fissures de chemin sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague à l'entreprise Scellement Flextech, selon l'offre de prix déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

19-06-120 LIGNAGE DE RUE ET DE STATIONNEMENT – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité doit procéder au lignage de certaines rues et stationnements;

ATTENDU que deux entreprises ont déposé une offre de prix pour ce projet;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Scellement Flextech avec une offre présentant des coûts unitaires moindres;

ATTENDU que les coûts liés à la réalisation de ce projet figurent au budget 2019;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise Scellement Flextec pour procéder aux travaux de lignage de rue et de stationnement identifiés sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, selon l'offre de prix déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

19-06-121 OUVRIER / TRAVAUX PUBLICS (POSTE SAISONNIER / EMPLOIS ÉTÉ CANADA) – AUTORISATION D'EMBAUCHE

ATTENDU que la Municipalité bénéficie d'une aide financière issue de Emplois Été Canada pour l'embauche d'un ouvrier pour la saison estivale;

ATTENDU que l'offre d'emploi a été publiée et affichée sur le site Internet de la Municipalité et sur les réseaux sociaux;

ATTENDU que huit (8) candidatures ont été déposées;

ATTENDU que M. Vincent Perron rencontre tous les critères recherchés pour occuper ce poste saisonnier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'embaucher M. Vincent Perron à titre d'ouvrier saisonnier au sein du service des travaux publics, selon les conditions convenues avec Emplois Été Canada.

Que ce poste saisonnier d'une durée de huit (8) semaines prend effet le 25 juin 2019.

ADOPTÉ

19-06-122 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES – PROLONGATION DE LA DURÉE

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 13 juillet 2017, du Règlement 17-130 décrétant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 8 dudit règlement, toute prolongation de la durée du programme doit être confirmée par voie de résolution du Conseil ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite prolonger de trois années la durée de cette offre de subvention;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

De prolonger jusqu'au 31 juillet 2022 la durée du Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables.

ADOPTÉ

19-06-123 CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DOMESTIQUES – RECONDUCTION POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU la résolution numéro 17-07-146 octroyant un contrat de collecte des matières résiduelles domestiques à l'entreprise Robert Daoust et Fils inc. pour les années 2018 et 2019;

ATTENDU que ce contrat comporte une option de renouvellement pour l'année 2020;

ATTENDU qu'en vertu de l'article B3.7 du devis intitulé 2017-CTMRD, la Municipalité doit confirmer son intention de renouveler ou non le contrat pour une année supplémentaire;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

De renouveler le contrat de collecte des matières résiduelles domestiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour l'année 2020, selon les termes et modalités du devis 2017-CTMRD.

De transmettre copie de la présente résolution à l'entreprise Robert Daoust et Fils inc.

ADOPTÉ

19-06-124 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 468 967,32 \$ soit approuvée.

ADOPTÉ

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018 – DÉPÔT

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire fait rapport aux citoyens présents des faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe. Ledit rapport est également déposé.

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 19-144 – DÉPÔT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la secrétaire-trésorière adjointe dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 12 juin 2019, portant sur le règlement numéro 19-144 intitulé *Règlement décrétant une dépense de 840 000 \$ et un emprunt de 540 000 \$ pour la réalisation de travaux de pavage*.

19-06-125 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – EMBAUCHE D'UN POMPIER : OLIVIER ARCHAMBAULT

ATTENDU que des postes de pompiers au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité sont vacants;

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie d'embaucher monsieur Olivier Archambault;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'entériner la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et d'embaucher monsieur Olivier Archambault à titre de pompier au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, conformément à la Politique de gestion du service de sécurité incendie de la Municipalité actuellement en vigueur.

Que l'embauche de M. Archambault soit effective en date de ce jour.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point.

MOT DE LA FIN

Le maire, M. Yves Daoust, souhaite une bonne fin de soirée aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du Conseil.

19-06-126 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 07.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Manon Darche
Secrétaire-trésorière adjointe